



**JOURNEE NATIONALE DE PROTESTATION  
RELATIVE A L'ARRIMAGE MAL FICELE  
CMU/MUGEF-CI**

**MOT D'ORDRE**

Camarade Fonctionnaire et Agent de l'Etat de Côte d'Ivoire :

- ✓ Depuis le 18 octobre 2019, date de la mise en œuvre effective de l'arrimage CMU- MUGEF-CI, tu n'arrives plus à te soigner correctement , les pharmacies refusent tes bons CMU ou MUGEF-CI pour des raisons diverses, tu es donc obligé d'acheter tes médicaments au coût réel alors que ta cotisation est perçue chaque mois par les deux structures. Parfois même tu es contraint de t'endetter pour éviter le pire aux membres de ta famille.
- ✓ Par la même occasion, la MUGEF-CI te vend sa Carte dite Intelligente comme solution miracle à ta détresse alors que tu es à jour de tes cotisations.

Malgré tes cris de douleur, aucune réponse adéquate n'est apportée et ta situation se dégrade chaque jour.

**PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU PUBLIC ET DU  
PRIVE DE CÔTE D'IVOIRE**



Membre du RESEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITES ET DE LUTTES



Tel . : 78 64 10 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86 / Email : [info@plateforme-spci.com](mailto:info@plateforme-spci.com)  
01 BP 162 Abidjan 01 / Récépissé : N°192/DAA/DAJC/2015

**La Plateforme Nationale** après avoir entrepris des démarches auprès de toutes les parties et au regard des perspectives non reluisantes pour toi, a décidé d'une **JOURNEE NATIONALE DE PROTESTATION** à titre d'avertissement, **le Mercredi 04 Décembre 2019** pour exiger :

- La suspension de l'arrimage mal ficelé, source de tes souffrances ainsi que celles de ta famille,
- L'arrêt de l'imposition insidieuse de la Carte Unique et Intelligente par la MUGEF-CI.

**A cet effet, tu dois ;**

**I. SI TU ES EN EXERCICE A L'INTERIEUR DU PAYS :**

- 1- Prendre part à la mobilisation des 8 heures à la Sous-préfecture ou à la Préfecture pour la **lecture de la motion de protestation** et sa remise à l'autorité compétente,
- 2- Retourner à ton lieu de travail.
- 3- Rester en contact avec tes responsables locaux
- 4- Rester sourd à toute intimidation

**II. A ABIDJAN :**

1. Organiser les travailleurs de ton service pour lire et déposer la motion à ton supérieur hiérarchique (Directions, Établissements scolaires etc...) à 9 heures ;
2. Rester en contact avec tes responsables locaux pour toutes informations ;

**PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU PUBLIC ET DU  
PRIVE DE CÔTE D'IVOIRE**



Membre du RESEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITES ET DE LUTTES



Tel . : 78 64 10 41 / 07 19 89 98 / 08 38 04 86 / Email : [info@plateforme-spci.com](mailto:info@plateforme-spci.com)  
01 BP 162 Abidjan 01 / Récépissé : N°192/DAA/DAJC/2015

3. Les membres du Comité Exécutif et les Secrétaires Généraux des syndicats affiliés et membres de la Plateforme Nationale ou non doivent se rassembler au bas de la Tour A pour aller lire et déposer la motion au Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, au 12<sup>e</sup> étage.

**NB : Les Présidents Régionaux et les Secrétaires Généraux des organisations membres de la Plateforme Nationale sont tenus de coordonner cette activité dans chaque ville, commune, département et district.**

- **Le caractère Pacifique de cette activité doit être respecté.**

Fait à Abidjan, le 01 décembre 2019

**Pour la Plateforme Nationale**  
**Le Président**

PLATEFORME NATIONALE  
des Organisations Professionnelles  
du Secteur Public de Côte d'Ivoire  
Le Président

**GNAGNA ZADI Théodore**